LA Garzette

LETTRE D'INFORMATION
DU CPIE MÉDOC

n° 43
Mars 2013

SOMMAIRE

✖Les balades de printemps
✖Etude du potentiel ostréicole de la Pointe du Médoc
✖Assemblée générale à l'horizon...

Photographies : A. Barbarin, B. Lapouyade, M Dufour, CPIE Médoc ; R. Maury-Brachet.

Les balades de printemps

N'hésitez pas à vous joindre à nous pour les balades du printemps !

MARS	Samedi 23	Marais du Logit	Atelier Land'art	10h
AVRIL	Mercredi 3	Marais du Logit	Balade découverte	10h
	Samedi 6	Marais du Logit	Les amphibiens de nos marais	20h30
	Mercredi 10	Marais du Logit	Balade découverte	10h
	Vendredi 12	Marais du Logit	Les amphibiens de nos marais	20h30
	Samedi 13	Vensac	Balade en vélo « l'eau et le vent »	13h30
	Mercredi 17	Claire de Bel	Balade découverte	10h
	Vendredi 19	Marais du Conseiller	Balade découverte	10h
	Samedi 20	Marais de la Perge	Découverte du marais en vélo	13h30
	Mercredi 24	Dune St Nicolas	Balade découverte	10h
	Samedi 27	Plage océane	Grande chasse au capsules d'œufs de raie	13h
	Dimanche 28	Marais du Conseiller	Jeu de piste dans les Marais	14h
MAI	Samedi 4	Claire de Bel	Apprendre à reconnaître arbres et arbustes	10h
	Samedi 4	Maison de Grave	Erosion dunaire et patrimoine historique	14h
	Mardi 7	Neyran	Partez à la rencontre d'un garde du littoral	10h
	Dimanche 12	Talais	Circuit vélo à lé découverte de l'estuaire	10h
	Samedi 18	Vensac	Balade en vélo « l'eau et le vent »	13h30
	Mercredi 22	St Vivien de Médoc	Visite aquacole	10h
	Samedi 25	Marais du Logit /Claire de Bel	Plantes médicinales et alimentaires	10h
	Dimanche 26	Pointe de Grave	Circuit patrimoine en vélo	10h
	Vendredi 31	Marais du Logit	Balade découverte	10h

Etude du potentiel ostréicole de la Pointe du Médoc

Pour quoi faire ?

Cette étude est née d'un groupe de travail créé au sein de la **Communauté de communes de la Pointe du Médoc**. Dans quel but ?
-Pour faire revivre tous les marais de la Pointe du Médoc
-Pour créer des emplois
-Pour asseoir les activités aquacoles déjà existantes
-Pour développer une nouvelle filière économique
C'est la Communauté de Communes qui assure la conduite de cette étude avec le Comité Régional Conchylicole.

Une étude scientifique pour répondre aux questions

Les scientifiques de l'Université de Bordeaux I conduisent les études scientifiques nécessaires à l'instruction du dossier, avec l'appui technique du CPIE Médoc :

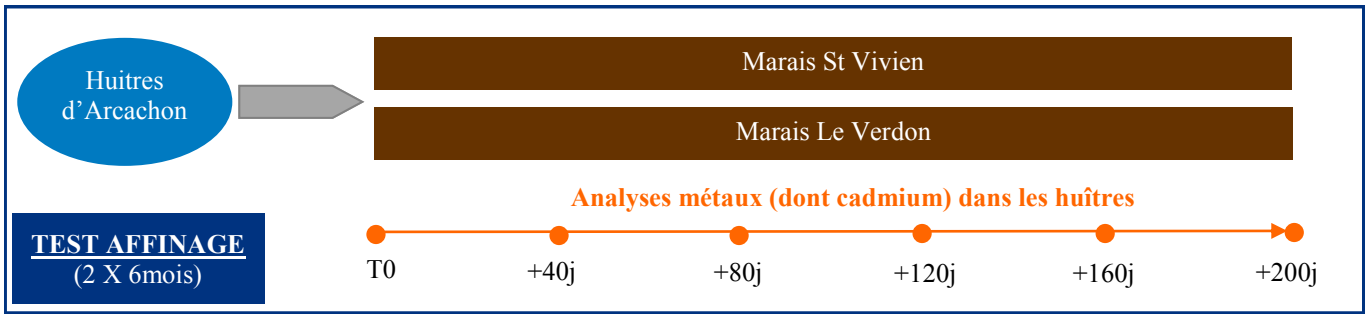

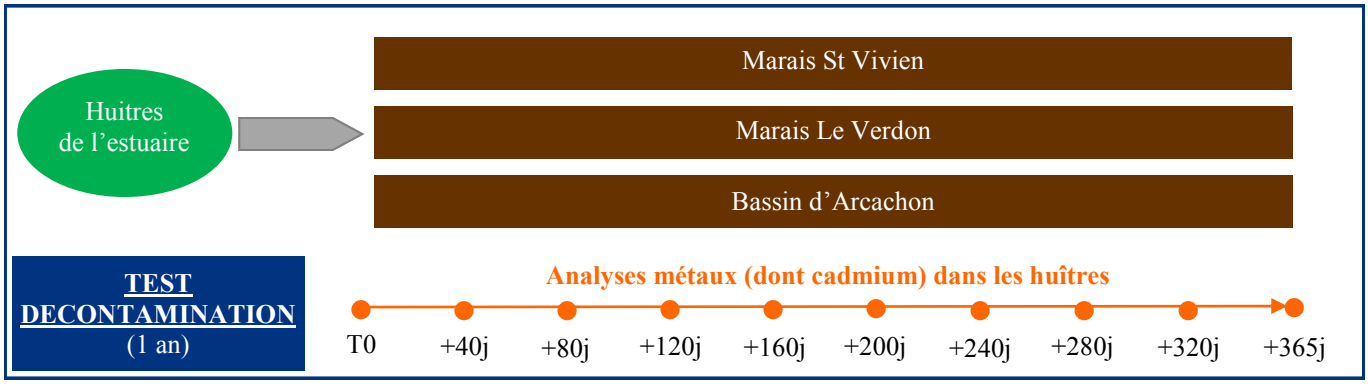

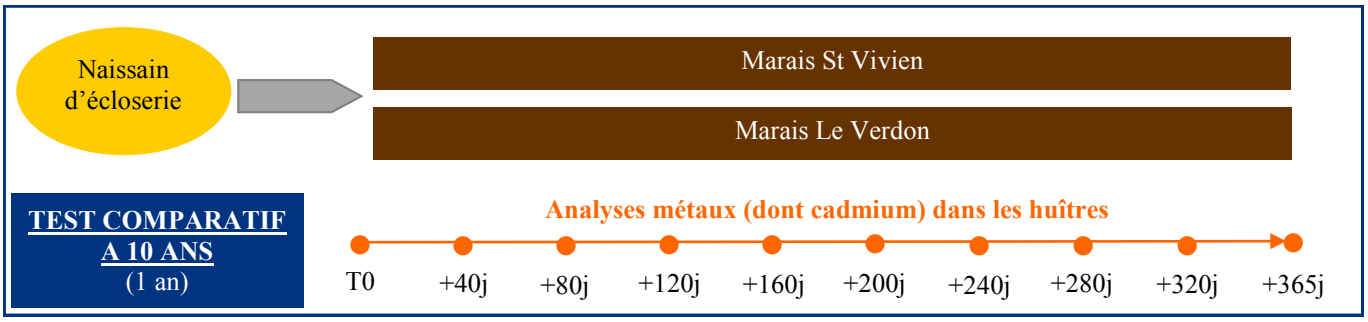

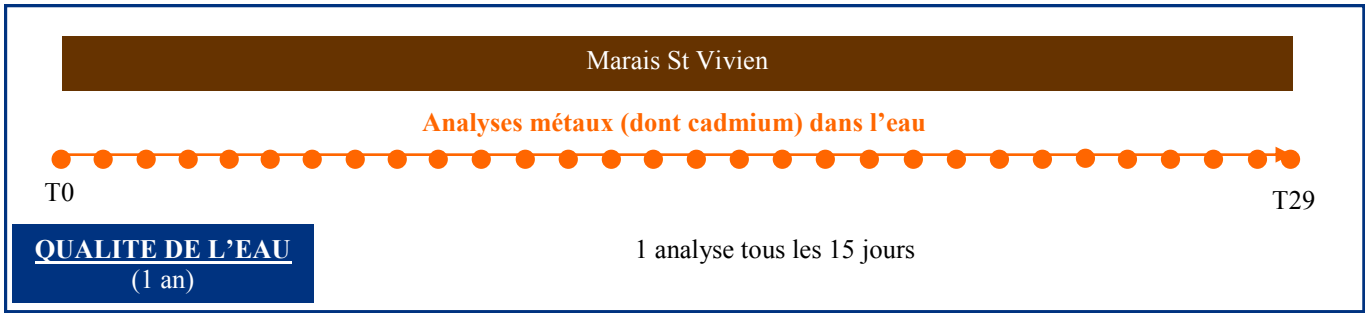

Un suivi des professionnels pour satisfaire à la réglementation

Parallèlement à l'étude scientifique qui doit apporter des réponses aux plus hauts niveaux de l'Etat, une démarche individuelle a été entreprise par les aquaculteurs pour répondre aux obligations réglementaires et espérer un jour avoir l'autorisation d'exploiter des huîtres…
C'est le CPIE Médoc qui est en charge de cette partie du dossier à leurs côtés.

Huitres d'Arcachon

- 1 marais au Verdon sur mer
- 2 marais à Soulac sur mer
- 3 marais à St Vivien de Médoc

CLASSEMENT (13 mois)

-1 analyse microbiologique (bactéries) dans les huîtres tous les 15 jours
-1 analyse des métaux dans les huîtres tous les 6 mois

Installation des huitres en radeaux dans un bassin

Une synergie précieuse

Les aquaculteurs préparent le matériel nécessaire aux expérimentations

Si cette étude ambitieuse a pu voir le jour, c'est en grande partie parce que les élus de la Communauté de Communes se sont emparés du sujet. La participation des administrations et personnes compétentes (Direction des Territoires et de la Mer, Direction de la Protection des Populations, IFREMER…) depuis le début de cette démarche garantit également une meilleure prise en compte des demandes de l'Etat.
Un projet co-construit donc (grâce aux financeurs (CG33, Région Aquitaine, SMIDDEST, Port de Bordeaux, Europe, Etat), aux élus, aux scientifiques et aux professionnels…) que nous sommes heureux de voir aboutir, 10 ans après la première phase d'étude, et à laquelle nous prenons activement part.

A l'époque de l'ostréiculture florissante dans les ports de la Pointe du Médoc

Pourquoi est-il interdit d'élever des huîtres aujourd'hui ? Rappels…

Depuis 1995 l'estuaire de la Gironde (et les marais qu'il alimente) est classé en zone «D», ce qui interdit toute activité conchylicole, à cause d'une pollution importante en Cadmium (métal lourd). Celui-ci provient des rejets dans l'eau d'une usine située très en amont de la Gironde (dans l'Aveyron). Depuis 1995, les huîtres ne sont donc plus exploitées sur la Pointe du Médoc. Mais les quantités de cadmium présentes dans la Gironde évoluent et le « comportement » du marais est différent en bien des points de celui de l'estuaire. Il s'agit donc aujourd'hui de savoir si des huîtres produites dans les marais du Médoc respectent les normes sanitaires établies.

Assemblée Générale à l'horizon

Notre Assemblée Générale annuelle se tiendra le samedi 20 avril prochain à 17h au Centre Culturel Jean Parès au Verdon sur mer. Adhérents ou non, vous y êtes tous les bienvenus !